

CERCLE D'HISTOIRE DE WASSELONNE
(N° 274 / 2023)

Le lavoir, rue du 23-Novembre à Wasselonne, témoin du passé...

André Henning

La naissance des lavoirs

Longtemps la lessive s'est faite au bord de la rivière sur une pierre inclinée ou une simple planche et sans abri.

En réaction à la pollution industrielle et des épidémies à la fin du XVIIIe siècle, les premières constructions de lavoirs ont fait leur apparition.

Cela s'est accentué avec la loi du 3 février 1851 qui vote un crédit spécial pour subventionner à hauteur de 30 % la construction des lavoirs.

Certains confèrent au lavoir l'allure d'une maisonnette où s'incarne la part des lavandières dont la tâche répétitive et souvent épuisante se trouve valorisée par une construction remarquable.

Les cancans du lavoir

Témoins des grands et petits moments de nos villages, les lavoirs évoquent le souvenir d'une époque révolue et rappellent le dur labeur de nos grands-mères.

Le lavoir est un lieu éminemment social dans chaque village. C'est l'endroit où les femmes se retrouvaient une fois par semaine ou plus et où l'on échangeait toutes les dernières nouvelles du village voir de la région.

L'abandon des lavoirs

L'utilisation des lavoirs a été progressivement abandonnée au XXème siècle. Le lavoir a laissé la place à la machine à laver, bien plus pratique à partir de 1950.

Qui se souvient des lavandières ?

Désormais dans les lavoirs désertés, il n'y a plus que le bruit de l'eau.



Séance ordinaire du Conseil municipal de Wasselonne du 22 février 1860

Objet : Vote d'un crédit de 2000 francs pour l'établissement d'un lavoir public près de la propriété de Jean Ebel, tanneur.

Membres présents : MM. North, Maire, Renckel, Trumpf, Stoeckel, Schwartz, Muller, Minder, Loew, Reichardt, Band, Wencker, Helmstetter, Roederer et Ebel.

Le Maire a appelé l'attention du Conseil sur la nécessité d'établir un lavoir public sur les bords de la Mossig à l'abreuvoir touchant à la propriété du Sr (Sieur / Monsieur) Ebel Jean, tanneur, pour l'usage des habitants de la partie supérieure de la ville et propose au Conseil d'affecter à cette construction une somme de deux mille francs.

Le Conseil reconnaissant l'incontestable utilité de l'établissement d'un lavoir public à l'endroit ci-dessus désigné, vote à cet effet un crédit de deux mille francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice courant et charge M. le Maire de faire dresser les plans et devis nécessaires.

Fait à Wasselonne les jour, mois et an que dessus.

(Signatures)

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Wasselonne du 11 septembre 1860

Objet : Approbation des plan et devis d'un lavoir public à établir près de la propriété Ebel Jean et vote d'un crédit complémentaire de 150 francs.

Membres présents : MM. North, Maire, Renckel, Trumpf, Reichardt, Stoeckel, Minder, Loew, Ebel, Roederer, Kopp, Helmstetter, Bolla, Band, Muller, Schwartz, Pasquay, Amos, Buirel, Wencker et Schmidlin.

Le Conseil municipal de la ville de Wasselonne réuni en séance extraordinaire autorisée,

Vu les plans et devis dressés par M Morin, architecte du Département, d'un lavoir public à établir sur les bords de la Mossig, près de l'abreuvoir touchant à la propriété du Sr (Sieur / Monsieur) Ebel Jean, dans l'intérieur de Wasselonne suivant délibération en date du 22 février (dernier), approuvée le 10 mars suivant, les dits plan et devis s'élevant à la somme de deux mille cent cinquante (francs),

Approuve lesdits plan et devis, et considérant l'insuffisance de la somme de deux mille (francs) allouée par la délibération susvisée pour l'établissement du lavoir, vote un crédit complémentaire de cent cinquante (francs), à prélever sur les fonds libres de l'exercice courant.

Wasselonne les jour, mois et an que dessus.

(Signatures)

Sources :

- Encyclopédie WIKIPÉDIA.
- Registre des délibérations du Conseil municipal de Wasselonne du 25 janvier 1859 au 4 avril 1877.